

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

HALLES-BEAUBOURG-MONTORGUEIL

Réunion du 27 juin 2024

Présent.es: Françoise BAGOT; Michel BRETON; Franck BRIAND ; Jacqueline CAITI; Roselyne CHEVALIER ; Hélène D'ALENCON; Emmanuel DUPRAT (ADRAQH) ; Stéphane GARNIER; Abel GUGGENHEIM; Patrick KERAVEC; Céline LESCOP; Laetitia MARECHAL; Patrick MOSKOVICZ ; Michaël SARFATI; Marie-Ange SCHILTZ; Céline STEENKESTE; Corinne TRESKA (Pour Une Ville Souhaitable).

Présent.es et non inscrit.es Brigitte COLLIGNON (Compostelle 2000); France COUMIAN; Jean-François FEJOZ (Compostelle 2000), Juliana HAURE (CASP-La Clairière); Marc HERNOUX (Maison de la Poésie); Augustin JACOB; Pauline LEBOIS; Florence MATHIEU (Conseil de quartier Seine); Eduardo PAZ (Compostelle 2000)

Excusé.es: Bernard CYFFERS, Christian DE BROSES; Jean-François FRIER; Pierre GENIN; Yoneko KIKUCHI; Corinne TRESKA (Pour une Ville Souhaitable)

Mairie: Véronique LEVIEUX, élu référente du Conseil de quartier, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne; Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordinateur des Conseils de quartier.

En introduction de la réunion les coprésidents donnent la parole à Véronique LEVIEUX, afin qu'elle réponde aux questions en suspens.

Réponses aux questions de la réunion du 25 avril

Avant de répondre aux questions Véronique LEVIEUX explique qu'elle doit souvent répondre à des questions qui ont déjà été posées, ce qui est problématique car les réponses sont également les mêmes et ne permettent donc aucune avancée. Elle propose à l'équipe d'animation de sélectionner et de soumettre les questions en aval de la réunion afin de mieux les encadrer.

Les coprésidents répondent qu'ils sont favorables à la mise en place d'un tel mode de fonctionnement.

Une habitante signale qu'une des chapelles de l'église Sainte Eustache a été récemment rénovée mais que ces statues n'ont pas été remises en place. Le Conseil de quartier demande qu'elles soient réinstallées. Suite à la demande de précision de la Mairie, le Conseil de quartier précise qu'il s'agit du groupe de statues grotesques représentant les marchands des Halles dans la chapelle Saint-Joseph

Le Conseil de quartier a sollicité directement la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles (COARC) de la DAC, en indiquant qu'il s'agit d'une sculpture de Raymond Mason emblématique du quartier des Halles et de l'histoire de Saint-Eustache. La COARC indique que cette œuvre est conservée en sécurité dans une réserve d'œuvres d'art de la Ville de Paris. À ce stade, la Mairie ne dispose pas d'information sur l'éventuelle date de sa remise en place de l'œuvre.

Par ailleurs, la Mairie rappelle, au Conseil de quartier, qu'ils n'ont pas à solliciter directement les services de la Ville. Il est impératif que ces demandes passent par la Mairie de Paris Centre via la coordination des Conseils de quartier ou le cabinet du Maire.

Une habitante demande quelles actions mène la Mairie à l'encontre des exploitants de débit de boissons qui exploitent une terrasse sans bénéficier d'autorisation ?

La Mairie de Paris Centre sollicite chaque année une instance (commission de régulation des débits de boissons dans le cadre de l'article 45 de la loi « Engagement et proximité » et de l'article L 3331-7 au code de la santé publique) en lien avec la Préfecture Police, notamment pour encadrer les abus pouvant entraîner des mesures (cf. fermeture administrative temporaire, retrait de licence).

Le Conseil de quartier demande à quels horaires la police municipale est présente dans le quartier ?

La police municipale parisienne est une police de proximité qui intervient tous les jours 24h/24h, au plus près des habitants. Elle est également joignable au 3975 également (24 h/24, 7 j/7). Les agents de la police municipale de Paris Centre interviennent en journée sur le territoire puis des unités d'appui sont déployées pour les interventions de nuit.

Le Conseil de quartier demande la mise en place d'un moratoire sur les terrasses.

Il s'agit d'une décision qui a été prise à l'échelle de Paris, la Mairie de Paris Centre n'a pas eu prise sur cette décision et il n'est pas possible de revenir dessus.

Le Conseil de quartier demande un meilleur affichage des arrêtés préfectoraux interdisant la consommation d'alcool dans le quartier.

La Mairie de Paris Centre a remonté cette demande auprès de la Préfecture de Police afin qu'un renforcement puisse être mis en place.

Le Conseil demande à ce que la Mairie renforce sa vigilance concernant les instructions des demandes de terrasse.

La Mairie de Paris Centre est extrêmement vigilante et instruit chaque demande aussi bien au regard du RET que de l'historique des établissements en question et des éventuels problèmes de nuisances qu'ils auraient déjà générés ainsi que des particularités de chaque quartier. La délivrance d'autorisations estivales a par ailleurs été volontairement limitée par la MPC sur les quartiers les plus sensibles.

Le Conseil de quartier renouvelle sa demande d'accéder aux comptes rendus de la commission de régulation des débits de boissons.

La Mairie réitère le fait qu'elle n'est en aucun cas dans l'obligation de transmettre un CR de la commission de régulation des débits de boissons notamment car nous nous devons de ne pas stigmatiser les établissements ainsi que de conserver une confidentialité des décisions prises dans ce cadre. Il est uniquement possible de fournir une synthèse anonymisée au Conseil de quartier.

Le Conseil de quartier souhaite abandonner les projets listés ci-dessous et demande s'il serait possible de récupérer la somme initialement votée ?

- Achat de microphones amplifiés 289€ (motif : Le CQ ne juge plus cet achat pertinent, et n'a pas de devis à fournir)
- Achat d'une imprimante, de jeux de société et d'une imprimante pour le club de personnes âgées du jardin des Halles 500€ (motif : Le CASVP nous a indiqué que l'imprimante venait d'être changé et que le club n'avait pas exprimé de besoin)
- Horloge pour le collègue César Franck 289€ (motif : Le CQ n'arrive pas à obtenir du collègue un devis pour l'achat de cette horloge malgré de nombreuses relances et ne souhaite plus le solliciter à nouveau, pas de meilleur résultat de la part de la coordination)

La Mairie répond favorablement à cette demande.

Un habitant signale que la chaussée est abimée autour de la fontaine des Innocents

La réfection du dallage autour du socle de la fontaine est bien programmée.

S'il s'agit du bitume autour de la fontaine, la Mairie invite le Conseil de quartier à lui faire remonter un numéro de signalement DMR pour pouvoir interroger les services.

Un habitant demande s'il sera possible de circuler à pied dans les zones rouges pendant les JOP.

Oui, les restrictions concernent uniquement les véhicules motorisés, sauf dérogations. L'accès demeure possible pour les piétons, vélos, trottinettes, sans justificatif et sans contrôle de sûreté. Nous encourageons le Conseil de quartier à se rendre sur le site internet de la Ville de Paris ou sur celui de la Mairie de Paris Centre pour obtenir des informations sur les périmètres de sécurité et de circulation pendant les JOP.

Un habitant demande si les vélos cargo compte tenu de leur taille, de leur poids et du danger qu'ils représentent en cas de choc avec un piéton, sont réellement compatibles avec les pistes cyclables. Il demande s'il est possible qu'ils soient immatriculés et demande quelle est la différence avec les triporteurs.

La catégorisation des véhicules dans le code de la route relevé du ministère des transports et, aujourd'hui l'assimilation aux vélos électriques dépend surtout de la puissance/vitesse. Les vélos cargos représenteraient un danger s'ils circulaient avec les voitures et ce serait y compris dangereux pour eux. Il leur est donc interdit de circuler sur les voies réservées aux véhicules. On comprend bien la difficulté des modèles très encombrants dans les rues étroites, par exemple en cas de croisement à contre sens avec des véhicules, mais il n'y a pas de solution en droit à ce jour. C'est une forme plus récente de mobilité, pratique et moins polluante pour les services de livraison par exemple, en effet peu adapté aux pistes cyclables, mais dont les utilisateurs sont astreints aux mêmes règles de circulation et de priorités. Le triporteur est un type de vélo-cargo.

Un habitant explique que lorsqu'il s'agit d'une assistance au pédalage, c'est-à-dire que le moteur se déclenche au pédalage, il s'agit d'un vélo et non d'un véhicule terrestre.

Véronique LEVIEUX explique que certaines propositions faites par le Conseil de quartier dans le cadre de la concertation sur le nouveau PLU n'ont pas pu être prises en compte car elles ne rentraient pas dans le cadre de celui-ci.

Concernant la mise en place d'un comité local du bruit, plusieurs fois réclamé par le Conseil de quartier, Véronique LEVIEUX explique que la Mairie de Paris Centre attend les premières avancées des différents arrondissements qui l'ont mis en place. Elle rappelle que c'est un comité qui a vocation à traiter l'ensemble des sujets liés au bruit du secteur et non pas uniquement les nuisances liées aux terrasses.

Deux habitantes profitent de ce moment pour signaler qu'elles subissent de nombreuses nuisances sonores de la part du gérant du café Paris Halles, situé à l'angle du boulevard Sébastopol et de la rue de la Cossonerie. Elles expliquent qu'après la fermeture de l'établissement, la soirée continue souvent jusqu'à tard avec les employés engendrant des nuisances sonores supplémentaires hors des horaires d'ouverture. De plus, il est impossible d'échanger avec le gérant qui insulte et se montre menaçant envers les voisins qui se plaignent du bruit.

Véronique LEVIEUX répond que cet établissement est bien connu de la Mairie, il pose plusieurs problèmes de nuisances sonores et d'autorisation de terrasse. Plusieurs interventions de la Police Municipale ont déjà eu lieu, et continueront d'avoir lieu.

Présentation de la Maison de la Poésie et d'un projet d'investissement

Marc HERNOUX explique que la Maison de la poésie était initialement le théâtre Molière qui a donné son nom au passage. Elle dispose aujourd'hui d'une grande salle de 170 places,

d'une petite salle de 50 places, d'une bibliothèque et d'une salle de réunion. Elle organise environ 350 événements par an, principalement des lectures et des rencontres littéraires. Elle reste très en lien avec l'actualité littéraire, en organisant différents hommages. Elle travaille aussi à mettre en place des prestations artistiques avec des lycées, des collègues, des associations du quartier, des prisons et différentes institutions.

La Maison de la Poésie accueille environ 35 000 visiteurs par an.

Un habitant ajoute que la Maison de la Poésie accueille des artistes en résidence, notamment Arthur H, fils de Jacques Higelin, et qu'elle dispose aussi d'un café, le « café de la Poésie » et invite les Conseillers de quartier à le visiter.

Partant du constat que de nombreux habitants du quartier ne connaissent pas ce passage, la Maison de la Poésie, avec le soutien des habitants et des commerçants du passage, souhaiterait rendre ce dernier plus attractif. Le projet vise donc à mettre de la lumière dans le passage grâce à l'installation de guirlandes lumineuses et installer une poubelle qui serait gérée par la Maison de la Poésie.

Le Conseil de quartier vote un budget d'investissement de 1707,48€ pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil de quartier demande à la Mairie s'il serait possible de faire installer une poubelle passage Molière afin qu'il y ait au moins une poubelle accessible dans ce passage lorsque la Maison de la Poésie est fermée.

Présentation de l'équipe de prévention sociale du CASP-La Clairière

Juliana HAURE prend la parole pour présenter l'équipe de prévention sociale du CASP.

L'équipe, installée rue des Prêcheurs, déménagera rue Quincampoix à partir du mois de septembre. L'équipe de prévention sociale est chargée d'organiser la coordination de tous les acteurs sociaux du territoire et de créer une dynamique territoriale. Ce travail s'organise sur 3 axes :

- Médiation sociale : il s'agit d'un travail de vigilance pour remonter les choses suspectes comme l'arrivée des crackers sur les Halles
- Prévention jeunesse : il s'agit d'un travail de suivi des jeunes de 12 à 30 ans.
- Coordination des travailleurs sociaux de l'ensemble du territoire.

Les Halles est un secteur qui attire les personnes en difficulté depuis des siècles.

L'équipe se compose de médiateurs, d'éducateurs spécialisés, d'une assistante sociale et d'un psychologue. Le travail social sur le territoire de Paris Centre fonctionne, cependant lorsque le travail est réussi avec une personne, une autre s'installe.

Chatelet-Les Halles est un hub de Paris, ce qui amène de nombreuses populations différentes de personnes à la rue. Les crackers ne sont pas acceptés par la population des personnes à la rue de Paris Centre, ce qui rend leur intégration conflictuelle. On trouve également dans ce secteur de nombreux enfants en situation de rue. La plupart d'entre eux sont guinéens ou érythréens. Ils ne relèvent pas de la protection de l'enfance ni du droit commun. Elle explique que les Halles n'était pas un site identifié dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, il risque d'accueillir les personnes à la rue vivant sur des secteurs où ils ne peuvent pas rester en raison de l'organisation des compétitions ou de la cérémonie d'ouverture et ayant refusé d'être relogés, ils risquent de se retrouver aux Halles.

Des habitants demandent si le CASP a des informations concernant l'équipe mobile de psychologie précarité du GHU de Paris, qui doit s'installer dans le quartier à la place de l'ancien commissariat. Juliana HAURE explique que cela ne va pas changer grand-chose à la situation du quartier car la plupart des patients de ce service se trouvent déjà sur le territoire. C'est le GHU qui déplace sa structure pour se rapprocher de sa patientèle. De plus, il s'agit uniquement d'un service en ambulatoire. Un habitant ajoute qu'il connaît bien le psychiatre responsable de ce service et qu'il est disposé à venir parler du projet aux habitants lors d'une réunion du Conseil de quartier.

Présentation du projet de marquage du chemin de Compostelle

Jean-François FEJOZ, représentant de l'association Compostelle 2000, prend la parole. Il s'agit de l'association des marcheurs du chemin de Compostelle de Paris. C'est une association non confessionnelle et apolitique.

Assez récemment, quatre chemins principaux ont été définis. Historiquement, il n'y avait pas d'itinéraire prédéfini, les gens partaient de chez eux pour arriver à Santiago de Compostela (Saint-Jacques-de-Compostelle). Aujourd'hui, on rencontre de nombreuses personnes avec des motivations et des confessions différentes tout au long du chemin de Compostelle. Beaucoup de personnes se lancent dans cette marche après un burnout.

De la Tour Saint Jacques à Saint-Jacques-de-Compostelle, il y a 1800 km, il faut compter environ deux mois et demi pour les parcourir. En Espagne, le chemin de Compostelle s'appelle « Camino Francés ».

À partir de 2008, les différentes associations de marcheurs du chemin de Compostelle se sont intéressées à la mise en place d'un marquage standardisé à l'échelle de la France. À ce jour tous les chemins en zones rurales ont été tracés. À Paris, le chemin traverse le parc de la Villette, puis le 19^e arrondissement avant de traverser Paris Centre puis la rive gauche presque en ligne droite. Le balisage du chemin a déjà été réalisé dans le 19^e arrondissement, sur la rive gauche de Paris et à Montrouge.

Le balisage se fait avec des clous en métal. Il s'agit de clous directionnels, il est donc important que des membres de l'association puissent accompagner les services lors de leur installation afin que les clous soient orientés correctement. Les clous représentent une coquille Saint Jacques qui symbolise les différents chemins menant à Compostelle et le fait que le marcheur se dirige vers le lieu où les routes se rejoignent.

Le secteur du Conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil débute à la traversée de la rue Réaumur jusqu'à la rue de Rivoli, ce qui représente 52 clous. L'association Compostelle 2000 conseille au Conseil de quartier d'acheter quelques clous supplémentaires en cas de disparition. Il n'est encore jamais arrivé qu'un clou soit volé, cependant, il est déjà arrivé qu'il disparaisse suite à des travaux.

Le Conseil de quartier vote un montant de 2300€ sur son budget d'investissement pour l'achat des clous.

Le Conseil de quartier demande qui devra stocker les clous en attendant la pose ? La Mairie, le Conseil de quartier ou la DVD ?

Une conseillère du quartier Seine explique que de nombreux marcheurs du chemin de Compostelle s'arrêtent dans sa boutique. C'est comme ça qu'elle a connu l'association Compostelle 2000. Elle ajoute qu'elle a représenté son quartier lors de la commission de sélection des projets mis au vote du Budget Participatif de Paris Centre. Lors de cette réunion, les représentants des Conseils de quartier concernés se sont engagés à proposer ce projet dans leur Conseil respectif. Il ne reste donc plus que la partie concernant le quartier Sentier-Arts et Métiers, leur réunion s'est tenue le 25 juin mais le sujet n'a pas été abordé.

Commission Végétalisation

La commission a travaillé sur les arbres et a fait le constat que ces derniers n'étaient pas assez protégés. Un travail a été engagé pour comptabiliser les arbres blessés. À Paris Centre, sur 115 arbres, 261 présentent des marques de blessures, soit près de 24%. Il s'agit le plus souvent de chocs avec des voitures, des deux-roues ou des terrasses, mais le groupe de travail a également identifié des blessures par coup de couteaux sur un certain nombre d'arbres. Quand un arbre est blessé, cela le rend plus vulnérable à son environnement et il grandit moins bien. Il semble que le problème soit plus important à Paris Centre que dans le reste de Paris, cependant il s'agit d'une impression qu'aucun travail ne permet de confirmer.

La commission a rédigé un petit rapport sur ce travail qu'elle a présenté lors du festival de SAM.

Paris est un des rares endroits où l'on protège aussi peu les jeunes arbres alors qu'il s'agit d'une zone urbaine extrêmement dense. Dans la plupart des autres villes, les jeunes arbres sont protégés par des ranch (encadrement haut en bois). À la suite de ses échanges avec Emmanuel GRÉGOIRE, Premier adjoint à la Maire de Paris, en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques, Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre, en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers, et Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité, l'animatrice de la commission estime que ce travail a permis de factueliser cette situation et de faire reconnaître la problématique qu'elle pose.

À ce stade, il est urgent de mieux protéger les jeunes arbres cependant, on ne sait pas quelle sera la solution technique qui sera proposée par les services.

La commission estime que les palissades de 10cm qui sont actuellement en train d'être installées, en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques, ne sont pas suffisantes pour bien protéger les arbres.

Points divers

- Un habitant signale que rue aux Ours, un hôtel a lui-même élagué deux arbres qui le gênaient pour installer des fleurs artificielles sur l'ensemble de la façade.

Signalements

- Une habitante signale que la fontaine des Innocents a été taguée depuis son inauguration. Une autre habitante signale que les graffitis concernant Gaza ou Israël ont été effacés très rapidement alors que d'autres ne l'ont pas été depuis longtemps.

Questions et signalements

- **Question n°1**: Serait-il possible de prévoir une déambulation végétale à Paris Centre sur le quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil avec le Maire, Ariel Weil, Florent Giry, Corinne Faugeron, Christophe Najdovski, le service de l'arbre, la DEVE et des membres du Conseil de quartier à la rentrée pour observer les problèmes décrits.
- **Protéger les arbres** L'observation des arbres dans le quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil de Paris Centre montre que les protections prévues pour les arbres dans le catalogue de la Mairie de Paris "[Manifeste pour la beauté : le sol](#)" à savoir le tuteurage et les corsets ne permettent pas une protection suffisante dans les zones accessibles aux véhicules (voiture, camionnettes, 2 roues). Dans les autres villes, en région parisienne ou en province, les jeunes arbres plantés en ville sont systématiquement protégés d'un ranch (entourage en bois). C'était le cas à Paris aussi il y a quelques années. (voir notre rapport "[Protéger les arbres à Paris Centre](#)")
 - o **Question n°2**: Quand les ranchs vont-ils être remis au catalogue ?
 - o **Question n°3**: Quand les arbres de Paris Centre situés dans des zones accessibles aux véhicules vont-ils être protégés de façon à ne pas être percutés par les véhicules ?
- Le Conseil de quartier demande à la Mairie s'il serait possible de faire installer une poubelle passage Molière afin qu'il y ait au moins une poubelle accessible dans ce passage lorsque la Maison de la Poésie est fermée.
- Le Conseil de quartier demande qui devra stocker les clous pour le marquage du chemin de Compostelle en attendant la pose ? La Mairie, le Conseil de quartier ou la DVD ?

Liens utiles :

- Retrouver les précédents comptes rendus sur le site de la Mairie : <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/halles-beaubourg-montorgueil-17544>.
- Agenda des Conseils de quartiers : <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.